

ADMINISTRATION LVER INC.

DIVULGATION DES PROGRÈS RÉALISÉS À L'ÉGARD DES CIBLES FONDÉES SUR LA SCIENCE

ANNÉE CIVILE 2025

Publication: septembre 2026

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....1

 PÉRIMETRE DE DÉCLARATION ET APPROCHE DE COMPTABILISATION.....1

INVENTAIRE GES COMPLET2

 EXCLUSIONS.....2

 PERTINENCE DES CATÉGORIES DE LA PORTÉE 3.....3

 LIMITATIONS DES DONNÉES3

 VÉRIFICATION DES ÉMISSIONS DE GES3

DESCRIPTION DES CIBLES.....3

PROGRÈS VERS LES CIBLES4

 INTERPRÉTATION DU PROGRÈS5

 INDICATEURS DE PERFORMANCE SUPPLÉMENTAIRES5

VARIATIONS SUBSTANTIELLES DES ÉMISSIONS ET CHANGEMENTS AUX CIBLES5

 CHANGEMENTS MÉTHODOLOGIQUES AFFECTANT LA COMPARABILITÉ.....6

ACTIONS VISANT L'ATTEINTE DES CIBLES.....6

PRIORITÉS PROSPECTIVES.....7

INTRODUCTION

La présente divulgation des progrès réalisés à l'égard des cibles fondées sur la science présente l'inventaire 2025 des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'Administration LVER Inc. ainsi que les progrès annuels réalisés par rapport à ses cibles scientifiques à court terme approuvées. Elle couvre l'inventaire des émissions déclarées de l'entreprise pour les portées 1 et 2 ainsi que pour les catégories pertinentes de la portée 3, explique les limites organisationnelles et comptables utilisées, et précise les principales limites des données, exclusions et considérations propres à la pertinence de certaines catégories. Administration LVER Inc., conjointement avec ses filiales Boutique la Vie en Rose Inc. et LVER International Inc., définit le périmètre organisationnel de cette divulgation.

La divulgation résume également les cibles scientifiques approuvées de l'entreprise, compare la performance de 2025 à l'année de référence 2023 et présente une interprétation des progrès réalisés par rapport à la trajectoire de réduction requise. Comme les progrès demeurent, à ce stade, en deçà de la trajectoire à long terme, le document explique les facteurs ayant une incidence sur la performance par rapport aux cibles, notamment les niveaux d'activité, les effets liés aux stocks, les améliorations méthodologiques et les changements dans la qualité des données. Lorsque pertinent, des indicateurs supplémentaires sont présentés afin d'appuyer l'analyse interne de la performance, sans remplacer les indicateurs approuvés par la Science Based Targets initiative (SBTi) pour le suivi des cibles.

Enfin, cette divulgation décrit les initiatives de réduction des émissions et les améliorations de la qualité des données mises en œuvre ou avancées au cours de la période de déclaration, y compris les actions liées aux opérations détenues, aux biens et services achetés, à l'engagement des fournisseurs, aux matières, aux emballages, aux déchets, au transport et aux déplacements du personnel. Elle présente également les priorités prospectives visant à soutenir les progrès futurs vers les cibles approuvées de l'entreprise.

Sauf indication contraire, la période de déclaration correspond à l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

PÉRIMÈTRE DE DÉCLARATION ET APPROCHE DE COMPTABILISATION

La présente divulgation couvre Administration LVER Inc. et ses filiales selon le périmètre organisationnel utilisé pour l'inventaire des GES 2025 de l'entreprise et le suivi de progrès réalisés par rapport aux cibles approuvées par la SBTi. La période de déclaration correspond à l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, sauf indication contraire. Les émissions sont déclarées pour les portées 1 et 2 ainsi que pour les catégories de la portée 3 associés aux activités de l'entreprise et à sa chaîne de valeur.

L'inventaire complet des GES vise à présenter une vue d'ensemble complète des émissions déclarées pour toutes les portées pertinentes du Protocole des GES et les catégories de la portée 3. La cible approuvée pour les portées 1 et 2 est suivie à partir des émissions calculées selon l'approche fondée sur la localisation, tandis que la cible approuvée pour la portée 3 est suivie à l'aide de l'intensité des émissions par unité vendue.

Les émissions de portée 2 sont présentées à la fois selon l'approche fondée sur la localisation et l'approche fondée sur le marché afin de favoriser la transparence et la comparabilité. Les émissions de portée 2 fondées sur la localisation reflètent l'intensité moyenne des émissions des réseaux électriques où l'électricité est consommée. Les émissions de portée 2 fondées sur le marché reflètent l'incidence des instruments contractuels ou des facteurs d'émission propres aux fournisseurs, lorsque disponible.

L'inventaire repose sur une combinaison de données mesurées, modélisées et estimées, selon leur disponibilité et la qualité des données propres à chaque catégorie. Les registres primaires sont utilisés lorsqu'ils sont disponibles, notamment les données de consommation des services publics, les factures de gaz naturel, les registres d'entretien des systèmes réfrigérants, les données des transporteurs, les données sur les déplacements professionnels et les données d'achats des marchandises. Lorsque les données primaires complètes ne sont pas disponibles, des estimations sont élaborées à partir de caractéristiques opérationnelles pertinentes, d'hypothèses ou de sources de données secondaires. Les principales limites, exclusions et modifications méthodologiques ayant une incidence sur la comparabilité sont expliquées dans les sections qui suivent.

INVENTAIRE GES COMPLET

Portée ou catégorie de la portée 3	Année de base, 2023 (tCO ₂ e)	2025 (tCO ₂ e)
Portée 1	302	335
Portée 2 (fondée sur la localisation)	8	7
Portée 2 (fondée sur le marché)	3	3
Portée 3, catégorie 1 : Biens et services achetés	78,781	104,174
Portée 3, catégorie 2 : Biens d'investissement	191	502
Portée 3, catégorie 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie	49	54
Portée 3, catégorie 4 : Transport et distribution en amont	10,727	7,032
Portée 3, catégorie 5 : Déchets générés dans les opérations	4,510	903
Portée 3, catégorie 6 : Déplacements professionnels	403	581
Portée 3, catégorie 7 : Déplacements domicile-travail du personnel	2,960	3,397
Portée 3, catégorie 8 : Actifs loués en amont	2,956	3,989
Portée 3, catégorie 9 : Transport et distribution en aval	851	634
Portée 3, catégorie 10 : Transformation des produits vendus	0	0
Portée 3, catégorie 11 : Utilisation des produits vendus	0	0
Portée 3, catégorie 12 : Traitement en fin de vie des produits vendus	6,205	8,762
Portée 3, catégorie 13 : Actifs loués en aval	0	0
Portée 3, catégorie 14 : Franchises	1,165	1,154
Portée 3, catégorie 15 : Investissements	0	0
Total : portée 1, portée 2 (fondée sur la localisation), portée 3 (toutes les catégories)	109,109	131,524

EXCLUSIONS

L'inventaire couvre toutes les portées et les catégories de la portée 3 jugées pertinentes pour les activités et le périmètre organisationnel d'Administration LVER Inc. Aucune catégorie des émissions pertinente n'a été omise de l'inventaire divulgué; toutefois, certaines catégories sont déclarées comme non applicables, non significatives ou non entièrement quantifiées, selon la nature des activités de l'entreprise et la disponibilité de données fiables. Pour les franchises internationales, l'inventaire couvre actuellement les sources d'émissions pour lesquelles des données fiables sont disponibles, principalement les impacts liés à l'énergie, à l'électricité, et aux réfrigérants, ainsi que les émissions liées aux produits, lorsque applicable. Les autres sources propres aux franchises, comme les déplacements professionnels, les déplacements domicile-travail du personnel, les achats et les déchets, ne sont pas quantifiées en raison de la disponibilité limitée de données suffisamment fiables.

PERTINENCE DES CATÉGORIES DE LA PORTÉE 3

Toutes les catégories de la portée 3 ont été examinées afin d'en évaluer la pertinence. Les catégories déclarées à zéro ne sont pas omises de cette divulgation des progrès réalisés à l'égard des cibles approuvées par la SBTi; elles sont soit non applicables, soit exclues du périmètre de la cible approuvée par la SBTi, soit peu susceptibles de générer des émissions significatives compte tenu des activités actuelles. La transformation des produits vendus n'est pas applicable, puisque les produits vendus ne nécessitent pas de transformation additionnelle en aval par la clientèle. L'utilisation des produits vendus est déclarée selon le périmètre minimal appliqué lors de l'établissement des cibles SBTi; les émissions indirectes liées à la phase d'utilisation sont donc exclues de cette divulgation des progrès. Les actifs loués en aval et les investissements sont déclarés à zéro, puisqu'aucune source d'émissions significative n'a été identifiée pour ces catégories au cours de la période de déclaration.

LIMITATIONS DES DONNÉES

L'inventaire utilise des données mesurées, modélisées, et estimées selon leur disponibilité. Les registres primaires sont utilisés lorsqu'ils sont disponibles, notamment les données de consommation des services publics, les factures de gaz naturel, les registres d'entretien des systèmes réfrigérants, les données des transporteurs, les données sur les déplacements professionnels et les données d'achat de marchandises. Lorsque les données primaires complètes ne sont pas disponibles, des estimations sont élaborés à partir de caractéristiques opérationnelles pertinentes, d'hypothèses ou de sources de données secondaires.

Les principales limites sont liées aux données opérationnelles incomplètes, à l'extrapolation pour certaines parties du réseau de magasins et des franchises, ainsi qu'aux hypothèses fondées sur des scénarios pour l'utilisation des produits et leur traitement en fin de vie. La qualité des données s'est améliorée en 2025 pour l'énergie, les emballages, les déchets et les actifs loués en amont; les catégories présentant un degré d'incertitude plus élevé demeurent des priorités d'amélioration.

VÉRIFICATION DES ÉMISSIONS DE GES

L'inventaire GES 2025 a été préparé à l'aide d'un consultant externe selon des normes et méthodologie reconnues de comptabilisation des GES, notamment le Protocole des GES et les principes de la norme IS 14064-1. L'inventaire n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'une assurance indépendante par un tiers selon la norme ISO 14064-3. Par conséquent, la présente divulgation des émissions doit être lue comme une divulgation de gestion revue à l'interne et appuyée par une préparation technique externe, plutôt que comme des données d'émissions faisant l'objet d'une assurance indépendante.

DESCRIPTION DES CIBLES

Les cibles de réduction des émissions à court terme d'Administration LVER Inc. ont été approuvées par SBTi Services en 2026. Les cibles couvrent 100% des émissions de l'année de référence pour leurs portées respectives. Elles ont été établies selon les méthodes de réduction absolue intersectorielle et de réduction de l'intensité physique de la portée 3, conformément aux critères et recommandations de la SBTi (critères à court terme, version 5.3). La cible relative aux portées 1 et 2 a été établie selon un alignement de température de 1,5°C. Les cibles approuvés sont les suivantes :

ID de cible	Type de cible	Formulation du cible	Portées couvertes
126749	Absolue – intersectorielle (court terme)	Administration LVER Inc. s'engage à réduire ses émissions absolues de GES des portées 1 et 2, calculées selon l'approche fondée sur la localisation, de 63,0 % d'ici 2035 par rapport à l'année de référence 2023.	1+2
128519	Intensité physique (court terme)	Administration LVER Inc. s'engage à réduire ses émissions de GES de portée 3 de 66,3 % par unité vendue d'ici 2035 par rapport à l'année de référence 2023.	3

PROGRÈS VERS LES CIBLES

Les progrès d'Administration LVER Inc. par rapport à ses cibles scientifiques approuvées sont résumés dans le tableau suivant:

Élément déclaré [ID de cible]	Valeur de référence 2023	Valeur de réf. couverte par la cible (%)	Valeur 2025	Variation vs. valeur de réf. (%)	Progrès vers la cible [*]
Portée 1 (tCO ₂ e)	302	302 (100%)	335	11%	N/A
Portée 2 (fondée sur la localisation) (tCO ₂ e)	8	8 (100%)	7	-10%	N/A
Total des portées 1 et 2 (fondées sur la localisation) (tCO ₂ e) [126749]	310	310 (100%)	342	10%	-17%
Portée 3, catégorie 1 : Biens et services achetés (tCO ₂ e)	78,781	78,781 (100%)	104,174	32%	N/A
Portée 3, catégorie 2 : Biens d'investissement (tCO ₂ e)	191	191 (100%)	502	162%	N/A
Portée 3, catégorie 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie (tCO ₂ e)	49	49 (100%)	54	10%	N/A
Portée 3, catégorie 4 : Transport et distribution en amont (tCO ₂ e)	10,727	10,727 (100%)	7,032	-34%	N/A
Portée 3, catégorie 5 : Déchets générés dans les opérations (tCO ₂ e)	4,510	4,510 (100%)	903	-80%	N/A
Portée 3, catégorie 6 : Déplacements professionnels (tCO ₂ e)	403	403 (100%)	581	44%	N/A
Portée 3, catégorie 7 : Déplacements domicile-travail du personnel (tCO ₂ e)	2,960	2,960 (100%)	3,397	15%	N/A
Portée 3, catégorie 8 : Actifs loués en amont (tCO ₂ e)	2,956	2,956 (100%)	3,989	35%	N/A
Portée 3, catégorie 9 : Transport et distribution en aval (tCO ₂ e)	851	851 (100%)	634	-25%	N/A
Portée 3, catégorie 10 : Transformation des produits vendus (tCO ₂ e)	0	0 (100%)	0	0%	N/A
Portée 3, catégorie 11 : Utilisation des produits vendus (tCO ₂ e)	0	0 (100%)	0	0%	N/A
Portée 3, catégorie 12 : Traitement en fin de vie des produits vendus (tCO ₂ e)	6,205	6,205 (100%)	8,762	41%	N/A
Portée 3, catégorie 13 : Actifs loués en aval (tCO ₂ e)	0	0 (100%)	0	0%	N/A
Portée 3, catégorie 14 : Franchises (tCO ₂ e)	1,165	1,165 (100%)	1,154	-1%	N/A
Portée 3, catégorie 15 : Investissements (tCO ₂ e)	0	0 (100%)	0	0%	N/A
Total de la portée 3 (toutes les catégories) (tCO ₂ e)	108,799	108,799 (100%)	131,182	21%	N/A
Niveau d'activité : unités de marchandise vendues (millions) [†]	29,0	29,0 (100%)	32,6	12%	N/A
Intensité globale des émissions (tCO₂e/unité vendue)[†] [128519]	0.0038	0.0038 (100%)	0.0040	7%	-11%

^{*} Les progrès vers les cibles sont calculés uniquement pour des indicateurs approuvés au niveau cible, et non pour des catégories d'inventaire individuelles.

[†] Les niveaux d'activité sont arrondis pour la présentation ; les calculs sont basés sur des valeurs sous-jacentes non arrondies.

INTERPRÉTATION DU PROGRÈS

La performance par rapport aux cibles approuvées demeure, à ce stade, en deçà de la trajectoire de réduction à long terme. Les émissions des portées 1 et 2, calculées selon l'approche fondée sur la localisation, ont augmenté par rapport à l'année de référence, tout comme l'intensité des émissions de portée 3 par unité vendue. Dans le tableau ci-dessus, les valeurs négatives de progression vers les cibles indiquent un éloignement de la trajectoire de réduction requise plutôt qu'un progrès vers les cibles de 2035. Comme les cibles s'étendent jusqu'en 2035 et que plusieurs mesures de réduction nécessitent une mise en œuvre à moyen et à long terme, les résultats actuels doivent être interprétés comme un indicateur préliminaire des progrès plutôt que comme une évaluation finale de la faisabilité des cibles.

La cible approuvée de portée 3 est mesurée à l'aide de l'intensité des émissions par unité vendue. Des indicateurs d'intensité supplémentaires, comme les émissions par unité reçue, sont divulgués uniquement à titre d'indicateurs complémentaires afin d'appuyer l'analyse interne de la performance et ne doivent pas être interprétés comme des indicateurs de remplacement de la cible fondée sur la science approuvée.

INDICATEURS DE PERFORMANCE SUPPLÉMENTAIRES

Élément déclaré	Valeur de référence 2023	Valeur 2025	Variation vs. valeur de référence (%)
Total de la portée 3 (toutes les catégories) (tCO ₂ e)	108,799	131,182	21%
Niveau d'activité : unités de marchandise reçues (millions) [‡]	28.9	38.6	34%
Intensité globale des émissions (tCO₂e/unité reçue)[‡]	0.0038	0.0034	-10%

Lorsque l'intensité de la portée 3 est mesurée en fonction des unités reçues, l'intensité des émissions a diminué de 10%, comparativement à une augmentation de 7% lorsqu'elle est mesurée en fonction des unités vendues. Cet indicateur supplémentaire suggère une amélioration de l'intensité de production des marchandises depuis l'année de référence 2023 lorsqu'elle est normalisée par unités reçues, ce qui indique que des facteurs liés à l'inventaire limitent le progrès par rapport à la cible globale d'intensité des émissions fondée sur les unités vendues.

VARIATIONS SUBSTANTIELLES DES ÉMISSIONS ET CHANGEMENTS AUX CIBLES

Le seuil de signification des émissions de l'année de référence de l'entreprise est fixé à 5% ou plus des émissions totales de l'année de référence. Aucune nécessité de mettre à jour l'année de référence officielle 2025 n'a été identifiée selon ce seuil de signification. L'inventaire 2025 comprend plusieurs améliorations méthodologiques visant à accroître l'exactitude et l'exhaustivité, notamment l'utilisation élargie des services d'échange automatisé de données de services publics d'ENERGY STAR pour recueillir les données de consommation énergétique des magasins auprès des services publics participants, l'amélioration de la collecte de données sur les déchets, l'ajustement des hypothèses concernant la traitement en fin de vie des produits pour le contexte canadien, et un traitement plus détaillé de certaines catégories d'achats et de biens d'investissement. Ces changements améliorent la qualité de l'inventaire 2025, mais ne déclenchent pas un recalcul officiel de l'année de référence aux fins du suivi des cibles. Les cibles approuvées continuent donc d'utiliser l'année de référence 2023 comme validé par la SBTi.

Les comparaisons d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence lorsque des changements méthodologiques ou des sources de données améliorées ont une incidence sur la comparabilité. Le tableau ci-dessous résume les principaux changements et indique s'ils ont déclenché un recalcul de l'année de référence.

[‡] Activity levels are rounded for presentation; calculations are based on underlying unrounded values.

CHANGEMENTS MÉTHODOLOGIQUES AFFECTANT LA COMPARABILITÉ

Élément touché	Nature du changement	Effet sur la comparabilité	Recalcul de l'année de référence
Actifs loués en amont	Utilisation élargie de l'échange automatisé de données des services publics et extrapolation fondée sur les caractéristiques des magasins.	Améliore la couverture et la précision, mais peut avoir une incidence sur la comparaison d'une année à l'autre.	Non déclenché.
Déchets générés dans les opérations	Collecte améliorée des données sur les déchets au niveau des sites.	Améliore l'exactitude et réduit les émissions déclarées lorsque les hypothèses antérieures étaient prudentes.	Non déclenché.
Biens et services achetés et biens d'investissement	Catégorisation plus détaillée des achats de fournitures autres que les marchandises.	Améliore la transparence et le suivi au niveau des catégories.	Non déclenché.
Traitement en fin de vie des produits vendus	Hypothèses mises à jour concernant les flux de traitement associés à la fin de vie des produits, afin de refléter le contexte canadien de gestion des déchets.	Améliore l'exactitude et augmente les émissions déclarées en raison des différences entre les contextes canadien et mondial.	Non déclenché.

Un recalcul futur de l'année de référence pourrait être requis si des changements structurels, des acquisitions ou des cessions, des changements importants dans la méthodologie ou les sources de données, ou la correction d'erreurs significatives ont une incidence de 5 % ou plus sur les émissions de l'année de référence.

ACTIONS VISANT L'ATTEINTE DES CIBLES

Les actions suivantes décrivent les initiatives mises en œuvre ou avancées au cours de la période de déclaration afin de soutenir les progrès d'Administration LVER Inc. vers ses cibles fondées sur la science approuvées. En plus des initiatives de réduction des émissions, l'entreprise a continué d'améliorer la qualité de ses processus de comptabilisation des GES, de collecte de données et de suivi interne. Ces améliorations sont importantes pour renforcer la capacité de l'entreprise à identifier, prioriser et suivre les mesures de décarbonation efficaces au fil du temps, particulièrement dans les catégories d'émissions qui ont la plus grande influence sur l'atteinte des cibles.

Actions liées aux portées 1 et 2 : Les panneaux solaires installés en 2024 ont été mis en service en 2025 au siège social et au centre de distribution, appuyant les efforts plus larges de l'entreprise en matière d'énergie renouvelable et de décarbonation opérationnelle. De plus, un projet de réfection de la toiture a été approuvé et devrait inclure l'installation de panneaux solaires additionnels sur le toit, ce qui augmentera davantage la capacité de production d'énergie renouvelable sur place de l'entreprise.

Actions liées à la portée 3 : L'entreprise a continué de faire progresser des initiatives touchant les déplacements domicile-travail du personnel, les biens et services achetés, les emballages, l'engagement des fournisseurs, la gestion des déchets et le transport.

- Afin de réduire les émissions liées aux déplacements domicile-travail du personnel, l'entreprise a maintenu son programme de subvention au transport collectif pour le personnel du siège social et du centre de distribution, réalisé des recherches préliminaires sur une éventuelle infrastructure de recharge pour véhicules électriques destinée au personnel de cet emplacement, et amorcé le processus d'obtention de la certification Vélosympathique pour le siège social afin d'encourager des options de déplacement à plus faible émission de carbone.
- Pour les biens et services achetés, l'entreprise a continué d'appliquer sa politique d'achats responsables aux achats pertinents non-marchandises, avec une attention particulière portée aux emballages destinés à la clientèle et aux cintres, pour lesquels des solutions à moindre impact peuvent être évaluées avec confiance.
- Les décisions relatives aux emballages ont continué d'intégrer des considérations liées à l'empreinte carbone, les nouveaux formats d'emballage étant évalués avant les décisions d'achat et des options plus responsables étant sélectionnées lorsque pertinentes pour l'entreprise.

- Afin d'améliorer la visibilité sur la performance environnementale des fournisseurs, l'entreprise a intégré le score FEM à certains rapports internes sur les fournisseurs, rendant cette information plus accessible à l'équipe de production pour la gestion des émissions manufacturières de niveau 1.
- Pour les émissions de production en amont aux niveaux 2, 3 et 4, des analyses initiales ont été réalisées et partagées avec les équipes de production concernant les réductions potentielles de l'empreinte associées à une transition vers des fibres préférées, y compris des matières recyclées et biologiques.
- L'entreprise a également amorcé des discussions sur la documentation et la mise en place de l'infrastructure de données nécessaire pour suivre les fibres préférées dans son système de gestion du cycle de vie des produits, ce qui devrait améliorer la visibilité et faciliter une utilisation plus large des fibres préférées dans les activités de l'entreprise.
- Afin de réduire les émissions liées aux déchets, des bacs de recyclage pour les matières recyclables domestiques ont été introduits en magasin, les audits annuels des déchets se sont poursuivis, et la configuration de certaines stations de tri a été optimisée.
- Pour le transport en amont et en aval, l'entreprise a continué de collaborer avec des transporteurs qui prennent des mesures pour décarboner leurs activités. Bien qu'aucune entente ou politique formelle ne soit en place à ce stade, l'inventaire 2025 reflète des baisses d'émissions dans le transport d'importation en amont, les transferts de stocks et le transport en aval, cohérentes avec l'optimisation logistique.

L'inventaire 2025 confirme que les progrès vers les cibles approuvées de l'entreprise dépendront principalement des actions touchant les sources d'émissions les plus importantes et les plus exploitables. Les travaux futurs porteront donc sur les émissions liées aux produits, l'engagement des fournisseurs, les choix de matières, la consommation d'énergie dans les opérations détenues et l'optimisation logistique. Les améliorations des données seront priorisées lorsqu'elles soutiennent des occasions de réduction significatives, particulièrement pour les produits, les matières, la performance des fournisseurs, la consommation d'énergie et la gestion des déchets.

PRIORITÉS PROSPECTIVES

Les résultats de 2025 montrent qu'Administration LVER Inc. demeure aux premières étapes de sa trajectoire de décarbonation. Bien que les progrès par rapport aux cibles fondées sur la science approuvées ne soient pas encore alignés sur la trajectoire de réduction à long terme, la période de déclaration a permis de préciser les domaines où les efforts futurs peuvent contribuer le plus efficacement à l'atteinte des cibles. Les priorités prospectives de l'entreprise demeureront donc axées sur les sources d'émissions et les leviers opérationnels les plus significatifs pour ses cibles approuvées et les plus exploitables dans le cadre de son modèle d'affaires.

Pour les portées 1 et 2, l'entreprise continuera de rechercher des occasions de réduire les émissions provenant de ses opérations détenues, notamment par la décarbonation des systèmes de chauffage, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'expansion de la production d'énergie renouvelable sur place lorsque cela est possible. Ces initiatives appuient la stratégie plus large de l'entreprise en matière de transition énergétique.

Pour la portée 3, les priorités de l'entreprise continueront de se concentrer sur les émissions liées aux produits, l'engagement des fournisseurs, les choix de matières et l'optimisation logistique. Les émissions liées aux produits demeurent la partie la plus importante de l'empreinte de l'entreprise et représentent la plus grande occasion d'influencer la performance à long terme. Les travaux futurs viseront donc à renforcer les données et les processus internes nécessaires pour appuyer des décisions d'approvisionnement à plus faible émission de carbone, y compris une meilleure visibilité sur les fibres préférées, la performance environnementale des fournisseurs et les impacts au niveau des matières.

L'entreprise continuera également de prioriser l'optimisation logistique et la collaboration avec les partenaires de transport lorsque ces efforts peuvent soutenir des réductions mesurables dans les catégories de transport pertinentes. L'amélioration de la qualité des données demeurera une priorité habilitante importante, mais elle sera ciblée vers les domaines qui soutiennent directement les occasions de réduction des émissions significatives et les progrès par rapport aux cibles fondées sur la science approuvées.

Dans l'ensemble, la prochaine phase de travail d'Administration LVER Inc. visera à transformer les premières initiatives, l'amélioration de la visibilité des données et l'engagement des fournisseurs en réductions mesurables au fil du temps. Cette approche vise à maintenir les efforts de décarbonation de l'entreprise concentrés sur les domaines les plus pertinents pour ses cibles, tout en assurant la transparence quant à la performance actuelle, aux limites et au travail encore nécessaire pour atteindre ses engagements de 2035.